

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 novembre 2025 – A 20H00

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, Hervé MICHEL, CHARBONNIER Hélène, Huguette NALIN, Muriel ROMAGNY, LAVAL David, ROCHAND Corinne, VALLET Jean-Claude., GIBERT Yves, Odile COQUILLARD.

Secrétaire de séance : Muriel ROMAGNY

12 conseillers présents

Le quorum est atteint

1 spectateur

ORDRE DU JOUR

- *Validation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 OCTOBRE*
 - *Déclaration de participation « santé » de la commune : définition du montant par agent.*
 - *Quote-part réseau unitaire-participation 2025 de la commune.*
 - *Maison des associations- proposition de lancement de l'appel d'offre.*
 - *Questions diverses.*
-

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 15 octobre 2025 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec une abstention.

**Définition de la participation pour la protection sociale complémentaire santé
dans le cadre d'un contrat labellisé**

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe que le conseil municipal doit décider du montant à verser par agent concernant le contrat santé. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le minimum obligatoire est de 15€ mensuel.

Afin de définir un montant, il a été demandé la participation des communautés de communes alentours, actuellement entre 15€ et 20€.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

VALIDE à l'unanimité la proposition de Mr le Maire de participer financièrement au contrat santé des agents de la commune à hauteur de 20€ / mois.

Quote-part réseau unitaire-participation 2025 de la commune

Monsieur le Maire présente la simulation de la participation des communes pour la quote part

réseaux unitaires 2025. Pour Virigneux le montant est fixé à 128,70€.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que ce tarif augmente chaque année.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

REJETTE à la majorité avec une abstention le montant de participation de la commune à hauteur de 128,70€.

Maison des associations- proposition de lancement de l'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avec l'envoi par mail de la convocation au présent conseil ont été envoyé les pièces administratives fournies par l'économiste de la construction afin qu'elles puissent être étudier au préalable par chacun.

Monsieur le Maire fait une relecture rapide des dites pièces à utiliser pour l'appel d'offre et présente l'estimatif du projet fournit par l'architecte.

Pour rappel le coût du projet est 447 840 € TTC en partie subventionné par le département et la DETR. En enlevant les subventions et la TVA que l'on retouche, il resterait 259 625€ à financer.

Madame DUVIGNAU, 2^{ème} adjointe fait un point budgétaire du projet et propose la possibilité de contracter un prêt d'une partie du montant du projet sur 3 à 5 ans afin de lisser les dépenses et de garder une trésorerie intacte et saine pour la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

VALIDE à l'unanimité la proposition de Mr le Maire de démarrer l'appel d'offre pour la construction de la maison des associations.

Questions diverses

La séance est levée à 23h00

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 17 décembre à 20h00.

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



COMMUNE DE VIRIGNEUX

Secrétaire de séance,
Muriel ROMAGNY



PV de la réunion de Conseil Municipal du 19 novembre 2025

